

DÉPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **31**

Procurations : **2**

Nombre de conseillers
absents : **0**

OBJET :
**Marché de travaux de
rénovation thermique
des logements sis 35 rue
de Lyon : lot 6 plâtrerie
peinture – rectification
d'erreur matérielle**

SÉANCE DU MARDI 14 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 14 avril à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le
mercredi 9 avril 2026 s'est réuni en salle du Conseil à la Mairie de
THIERS, sous la présidence de Francis ROUX, Maire ;

Étaient présents :

Francis ROUX, Maire ;
Bernard DUNIAT, Anne LE BRAS, Louis-Emmanuel BODINAT, Claire
LOPEZ, Jean-François AUROY, Karine LEGRAND, Siome SEKHARI, Palmyre
SANNAJUST, Christophe CAPRON, Martine BERMUDEZ, Duran YILMAZ,
Laetitia BERNARD, Henri-Louis FAYET, Delphine BOUYASSE, Roger
MORAND, Clothilde JOURDAIN, Mehmet Ali YILMAZ, Patricia MUSLER,
Vincent PIEDGRAND, Serap ALP, Christophe SAUZEDDE, Cécile
MINCHIN, Bruno BARGES, Farida LAÏD, Philippe BARRAU, Isabelle
LAVEST, Gérard BLOC, Hanifé OZKAN, Eddy DUPORT, Sandrine DUCOS,
Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Cristelle DALBOS à Delphine BOUYASSE,
Lawrence JULLIEN DE POMMEROL à Anne LE BRAS,

Étaient absents ou excusés :

Secrétaire de séance :

Louis-Emmanuel BODINAT

**MARCHÉ DE TRAVAUX DE RÉNOVATION THERMIQUE DES LOGEMENTS SIS 35 RUE DE LYON : LOT 6
PLÂTRERIE PEINTURE – RECTIFICATION D'ERREUR MATÉRIELLE**

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** la délibération n°260224_67 du Conseil Municipal du 24 février 2026 autorisant l'attribution du lot n° 6 – Plâtrerie-Peinture du marché de travaux portant sur la rénovation thermique des logements sis 35 rue de Lyon à l'entreprise ST SOL (63110 BEAUMONT) pour un montant de 130 304,31 euros Hors Taxes (HT) ;
- **Considérant** que le montant indiqué dans la délibération se trouve être en contradiction avec le montant mentionné sur l'acte d'engagement qui est de 130 034,31 euros HT ;

Il s'agit d'une erreur matérielle dans la retranscription des montants qu'il convient de corriger.

Ainsi, le montant à prendre en compte pour le lot 6 est de 130 034,31 euros HT.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :

- **Acte** l'erreur matérielle constatée dans la délibération n°260224_67 du 24 février 2026 ;
- **Prend** en compte que le montant initial du lot n° 6 – Plâtrerie-Peinture attribué à l'entreprise ST SOL (63110 BEAUMONT) est de 130 034,31 euros HT ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Louis-Emmanuel BODINAT

Le Maire,



Francis ROUX